



■ **République Française**
Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Ville de Creil

Envoyé en préfecture le 14/09/2022
Reçu en préfecture le 14/09/2022
Affiché le 14/09/2022 
ID : 060-216001743-20220901-ARRG220914001-AI

■ **Arrêté du maire n°2022-280**

Abrogation de l'arrêté municipal n°2022-252 portant délégation de fonctions à madame Halimatou SAKHO, conseillère municipale pour la célébration d'un mariage le 10 septembre 2022 à partir de 14h30

Le maire de la ville de Creil,

- Vu les articles L2122-18 et L2122-20 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'absence le samedi 10 juin 2022 à partir de 14h30, de monsieur le Maire Jean-Claude VILLEMAIN, de mesdames LEHNER, MOUSSATEN, ALKAYA, FAZAL, SAVAS et LAMBRE, adjointes au maire, et de messieurs BOUKHACHBA, BROCHOT, DEME, AKABLI et LEMAIRE, adjoints au maire,
- Vu l'arrêté n°2022-252 en date du 8 août 2022 autorisant madame Halimatou SAKHO, conseillère municipale, à célébrer un mariage le 10 septembre 2022 à partir de 14h30,

■ **Considérant :**

Qu'il y a lieu d'abroger l'arrêté n°2022-252 portant délégation de fonctions à madame Halimatou SAKHO, conseillère municipale pour la célébration d'un mariage le 10 septembre 2022 à partir de 14h30.

■ **Arrête :**

Article 1^{er} : d'abroger purement et simplement l'arrêté municipal précité.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressée, transmise à monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Senlis et affichée aux portes de la mairie et des mairies annexes.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens sis-14 rue Lemerchier – 80011 Amiens cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 14 SEP. 2022
et publication ou notification le 14 SEP. 2022
affiché le 14 SEP. 2022
CREIL, le 14 SEP. 2022

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,
Président de l'ACSO

Creil, le 1^{er} septembre 2022